



**HAL**  
open science

# Evolution de la transaction sociale autour des bénéfices tirés des haies bocagères : le cas de l'Ille-et-Vilaine de 1940 à aujourd'hui

Catherine Darrot

## ► To cite this version:

Catherine Darrot. Evolution de la transaction sociale autour des bénéfices tirés des haies bocagères : le cas de l'Ille-et-Vilaine de 1940 à aujourd'hui. 18. Congrès AISLF, AISLF Association Internationale des Sociologues de langue française. FRA., Jul 2008, Istanbul, Turquie. n.p. hal-01462463

**HAL Id: hal-01462463**

**<https://hal.science/hal-01462463>**

Submitted on 6 Jun 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Catherine Darrot

*Ingénieur agronome - Docteur en économie et sociologie rurale*

*Agrocampus*

*Laboratoire SPDR (Systèmes de Production et Développement Rural) - Département Economie Rurale et Gestion*

*65 rue de St Brieuc - CS 84215 - 35042 Rennes Cedex*

*Chercheur associée au Ladyss (Laboratoire Dynamiques Sociales et Recomposition de Espaces)*

*Batiment Max Weber - 200 avenue de la République - 92 001 Nanterre Cedex*

*tel : 01.40.97.59.15.*

## **Communication présentée au congrès de l'AISLF (Istanbul) – Juillet 2008**

### **Evolution de la transaction sociale autour des bénéfices tirés des haies bocagères : Le cas de l'Ille-et-Vilaine de 1940 à aujourd'hui**

Les deux parties de cet article rendent compte d'une tentative d'éclairage mutuel de deux séquences de travail à l'origine distinctes, quoique portant chacune sur la gestion du bocage en Ille-et-Vilaine. A travers une description des modalités de création, d'entretien et d'usage des ressources tirées du bocage depuis 60 ans, il s'agit de présenter ici l'évolution des justifications de la présence de haies dans l'espace agricole en Ille-et-Vilaine, et de proposer une mise en ordre des éléments du débat contemporain autour ces éléments de paysage. Pour cela, deux corpus distincts ont été mobilisés : des résultats issus de recherches ethnographiques, des éléments d'observation accumulés au cours d'une expérience personnelle de terrain menée sur 5 ans.

### **Problématiques et méthodes**

La première partie présente les résultats d'une recherche ethnographique commanditée par le Conseil Régional de Bretagne puis par l'Ecomusée du Pays de Rennes, portant sur l'évolution des usages des ressources végétales tirées des haies bocagères depuis 60 ans, et sur la mise en évidence des inter-relations entre ces usages et le mode d'entretien de l'ensemble indissociable haie-talus-fossé. Deux catégories d'entretiens forment le corpus mobilisé pour décrire les techniques et les usages domestiques et agricoles des ressources bocagères, ainsi que leur évolution. Une quarantaine de personnes de 55 à 95 ans approximativement, pour la plupart agriculteurs retraités, ont été rencontrées lors d'entretiens semi-directifs, d'une part entre 2001 et 2003 dans les communes rurales du sud-est de l'Ille-et-Vilaine regroupées au sein des communautés de communes de La Roche aux Fées et du Pays Guerchais, d'autre part fin 2004 et début 2005 dans une quinzaine de communes rurales du bassin rennais. Il s'agissait lors de ces entretiens d'enrichir le patrimoine issu du collectage ethnographique, portant sur le récit de techniques d'entretien et d'usage du bois.

La seconde partie tente une mise en perspective de ces résultats grâce à une expérience vécue au cours de la même période, avec une posture à la fois active et distanciée proche de l'observation participante, en tant qu'ingénieur agronome et chercheur d'origine urbaine, conjointe d'agriculteur, résidente d'une commune rurale d'Ille-et-Vilaine en cours de remembrement, engagée personnellement dans la création d'une filière locale de valorisation du bois d'origine bocagère sous forme de bois-énergie. Cette seconde approche a permis

d'inventorier des questions générales relatives à l'avenir du bocage, tant dans sa forme historique que dans ses modalités inédites de restauration, et de mettre en relation le panorama des modalités contemporaines de son maintien avec les débats ruraux qui justifient autant qu'ils mettent en tension ces nouvelles modalités.

## **Première partie**

### **I – Genèse et usage des ressources végétales constitutives des haies bocagères (jusqu'aux années 1960-1970)**

Les paragraphes qui suivent présentent une synthèse des informations tirées des témoignages ethnographiques qui constituent le premier corpus mobilisé pour cette recherche. L'ensemble restitue les modalités de mise en forme et d'usage du bocage dans sa forme historique d'origine, soit jusqu'à la révolution de la moto-mécanisation de l'agriculture initiée dans les années 60 dans la région.

#### *Le fermage, éléments déterminant de l'existence et de la forme de l'ensemble indissociable haie-talus-fossé.*

Les contrats de fermages, ou baux ruraux, qui régissaient l'usage de la quasi-totalité de l'espace agricole, ne spécifiaient que partiellement le mode d'entretien des haies et talus. Leur maintien en état revenait clairement au fermier, qui en assurait la restauration régulière. Tous les neuf ans selon la plupart des baux, le fermier devait revenir sur une haie donnée afin d'en assurer l'égavage et d'en juguler la végétation : il s'agissait d'une manière intelligente à la fois d'améliorer l'ensoleillement des cultures sous la haie afin de limiter les pertes de production, et de fournir du bois de chauffage, seule ressource énergétique des familles paysannes, tant pour le chauffage que pour la cuisson.

Le bail attribuait au fermier tout le bois issu de cet égavage, mais il était tenu de respecter les troncs, qui revenaient au propriétaire. L'émondage des troncs de chênes génère des ragosses, troncs dénudés de toutes branches hormis un « tire-sève » à leur sommet, et déformés de bourrelets d'écorces formés par les repousses successives de branches latérales au fil des émondages.

En revanche, les « beaux chênes », sans branches latérales dès leur jeune âge, échappaient à la destinée de ragosse et devenaient des « ramiers », arbres de haut jet destinés à fournir du bois d'œuvre, ressource « noble » aux deux sens du terme.

La mise en forme des châtaigniers de haut-jet donnait lieu à moins de soin, il s'agissait surtout d'égaver sommairement les branches latérales indésirables afin de former un tronc droit fournissant un bois d'œuvre plus courant et de croissance plus rapide. Une partie des châtaigniers était conduite en cépée, coupée au ras de la souche plus souvent que l'on n'égavait les ragosses. Les rejets nombreux fournissaient alors un bois de chauffage commode, ainsi qu'une ressource spécifique pour les « cercles » utilisés en tonnellerie lors de la production de cidre.

Spontanée, la strate basse et moyenne de la haie, composée principalement d'ajoncs, de ronces, de prunelliers, d'aubépines, de noisetiers, abritaient les premières années de jeunes chênes et châtaigniers. Lors du nettoyage radical de cette strate au moment du chantier d'émondage tous les neuf ans, ces jeunes arbres étaient sélectionnés et préservés afin de renouveler la végétation du talus.

Si le rythme de cet élagage des chênes tous les neuf ans était spécifié par le bail, le choix de la destinée d'un chêne, « ramier » ou « ragosse », dépendait de sa forme d'origine est restait surveillé par l'œil zélé du propriétaire, dont les intérêts (bénéfice du bois d'œuvre tiré des chênes ramiers et des troncs d'arbres vifs issus d'abattage) étaient contradictoires avec ceux de son locataire (droit d'usage du bois d'élagage tiré des ragoisses et des troncs d'arbres morts). *« Les raisons pour lesquelles un baliveau sera étêté ou pas ne sont pas marquées dans le bail. Mais il y avait une règle très claire : quand on regarde la haie, certains arbres forment un fût avec une tête. Celui là forme ce qu'on appelle un bois d'œuvre, vous n'aviez pas le droit de l'étêter. Alors que les ragoisses ont des branches partout, l'arbre est noué. Toutefois le locataire n'a pas le droit d'en couper les troncs.*

*On ététait certains arbres, mais le propriétaire ne voulait pas, il aurait laissé les arbres partout. »* [extrait d'entretien, pays de Rennes]

La forme historique du bocage en Ille et Vilaine, toute entière conditionnée par cet arbitrage tendu, mi-légal mi-coutumier entre le propriétaire et son fermier, se caractérise historiquement par une proportion approximative d'1/4 de chênes à coupelles et de quelques châtaigniers de haut-jet destinés à fournir une rente au propriétaire grâce au bois d'oeuvre, 3/4 de ragoisses dont les branches reviennent au fermier et le tronc au propriétaire sous forme de bois de chauffage, de quelques « tassées » de châtaigniers (ou cépées) à la disposition du fermier, puis d'une strate intermédiaire et basse dont le débroussaillage soigneux et le menu bois obtenu reviennent au fermier locataire.

### ***Usages énergétiques, artisanaux, patrimoniaux***

#### ***du bois tirés de la haie : un facteur majeur d'autonomie***

Le bois tiré de la haie trouve d'abord un usage énergétique : les bûchettes et fagots de chêne, de bonne qualité calorifique et faciles à manier, alimentent la cheminée du fermier, le four du boulanger, et éventuellement la galettière mobile que l'on emmène aux champs. Le bois de châtaignier (dont les étincelles projetées lors de la combustion interdisent l'usage en foyer ouvert), sous forme de fagots ou de bûches, et les fagots d'épine (dont la variété des noms témoigne de l'usage très courant : glennes, glanes, brosville, fonille, buisson...), qui contiennent pêle-mêle les produits épineux de la strate basse, ajoncs, prunellier, aubépine, ronce parfois, difficiles à manier mais généreusement fournis par la haie, alimentent le four à pain domestique.

La production d'objets artisanaux à partir du bois de haie est aussi très favorisée par la rareté du bois forestier en paysage bocager. Le paysan se charge de la production des objets les plus usuels : manches d'outils (châtaignier surtout, mais aussi aubépine, houx, sureau ou saule), piquets de clôtures (châtaignier surtout), râtaux, balais pour divers usages extérieurs et intérieurs, auges, paniers de bourdaine... Les objets exigeant plus de techniques sont fournis par les charrons (qui utilisent, outre les bois les plus courants, l'orme, l'acacia, le frêne, le

buis...), les charpentiers (chêne et châtaignier surtout), les menuisiers (selon l'usage, le choix allait soigneusement aux chêne, châtaignier, merisier, orme, hêtre, buis...).

La haie fournit enfin une ressource alimentaire non négligeable à travers les châtaignes, énergétiques, faciles d'accès et d'assez bonne conservation au cours de l'hiver. En revanche, d'autres ressources semblent relativement peu mobilisées en regard de leur disponibilité potentielle : mûres, cerises et poires produites par des merisiers et poiriers sauvages greffés, noisettes. Le temps de travail important nécessaire à ces cueillettes, et à leur transformation pour la conservation, justifie sans doute ces moindres usages. Il en va de même pour la faible utilisation des plantes médicinales et alimentaires disponibles en nombre et en variété sur les talus : leur usage médicinal implique un savoir qui apparaît être davantage le fait d'une transmission spécifique que d'un savoir populaire partagé. Leur usage alimentaire est perçu comme une solution de disette, qui doit rester rare et discrète.

La présence des haies favorise enfin l'autonomie de l'exploitation du point de vue de sa conduite agronomique : la nécessité de nettoyer les prairies des feuilles mortes afin ne pas pénaliser la repousse de l'herbe, ainsi que la faible ressource en paille, d'abord consacrée aux chevaux, encourageant à rassembler les feuilles mortes en hiver et à les utiliser sous forme de litière. *On utilisait les fougères pour faire la litière, les ronces aussi. Certaines étables étaient très creuses, ils « fonçaient » l'étable, comme ils disaient. Ils mettaient même des piques, c'est-à-dire de la grosse litière, des jeannicks (des ajoncs), de la fougère. Ça faisait le dessous de la litière. La feuille remplaçait la paille. Pour ramasser les feuilles, on faisait des balais d'épine.* Cet usage était d'autant plus fréquent que la ferme était petite, chaque ressource disponible comptant alors pour maintenir l'équilibre de l'exploitation. Le fumier obtenu était épandu sur les champs, permettant ainsi un intéressant transfert de fertilité de la haie aux cultures.

#### ***Quatre fonctions de l'ensemble haie-talus-fossé, droit d'usage et contexte légal***

Les arguments d'origine justifiant la mise en forme de l'ensemble haie-talus-fossé n'apparaissent pas clairement dans les mémoires des personnes rencontrées. Aucune n'a assisté à la création en grand de ces éléments du paysage agricole, beaucoup plus ancienne et difficile à dater. [Meuret, 2004 ; Pichot, 2004]. Tout au plus certaines personnes interrogées ont-elles assisté à l'ajout d'un talus entre deux parcelles lors de la division d'une propriété. Le creusement du fossé justifie-t-il le talus ? La nécessité du talus exige-t-elle d'extraire la terre à proximité, imposant de fait le fossé ? Les deux arguments cohabitent dans les explications des personnes interrogées, avec des formulations parfois subtilement opposées.

*« Je pense qu'en creusant des fossés pour assainir le terrain, ils ont remonté la terre sur le côté pour faire un talus. »*

*« Dans certains carrés de champs, ils refaisaient des talus : ils creusaient à côté pour faire un monticule, le talus. »*

Il ressort que l'existence et la justification des trois éléments haie-talus-fossé ne peuvent guère s'envisager séparément. La notion de propriété confirme ce caractère indissociable : *le fossé appartenait à celui qui avait le talus. Le fossé jusqu'à son milieu faisait partie du talus, et si l'arbre était au fond du fossé, le riverain risquait de dire « l'arbre est à moi ». C'est pour ça que les arbres restaient carrément sur le talus. Le fossé devait rester propre. Et le voisin n'avait pas le droit de laisser pousser autre chose de l'autre côté du fossé.*

Leurs fonctions se complètent, il s'agit d'abord de délimiter l'espace : parcelles, séparation entre deux propriétés. *Il n'y avait pas de différence particulière entre les haies en limites de propriété ou à l'intérieur d'une propriété.*

La seconde fonction, de drainage et de régulation des flux d'eaux est centrale, systématiquement citée. *Les fossés étaient faits spécialement pour l'écoulement des eaux. C'était bien d'avoir des fossés comme ça parce que ça retenait l'eau. Aujourd'hui elle s'en va toute à la rivière. Les arbres qui étaient sur le talus buvaient l'eau en même temps. Certains fossés étaient plats, ils restaient pleins tout l'hiver sans que l'eau parte vers le ruisseau.*

Enclore, troisième fonction, était particulièrement nécessaire autour des pâtures où siégeait le bétail et justifiait un traitement plus attentif de la haie. *La haie d'épines était généralement autour des prairies. Dans certaines pâtures, des haies de deux mètres de large étaient laissées, assez denses, pour retenir les animaux. Elles étaient composées de ronces, d'épine noire, de touffes de noisetiers et de châtaigniers.*

Produire du bois et de la litière constitue la quatrième fonction de cet ensemble.

A travers les règles définies par le bail, le propriétaire impose au fermier des modalités d'entretien de cet ensemble haie-talus-fossé très précises.

Tous les neuf ans, outre l'élagage du bois décrit dans les paragraphes précédents, *on faisait l'émondage, on nettoyait aussi la rigole du talus, à la pelle. On remettait la terre sur le talus. Cette opération s'appelait talusser.*

*Dans le bail de 1870, il est dit « ils relèveront et plesserront les haies ». « Plesserr », je pense que c'est conserver les branches. C'était probablement pour bien fermer la haie, pour empêcher le bétail de passer. Dans le bail, il est noté que cela se fait tous les neuf ans.*

## **II – Des années 60 à nos jours : impact du changement de modèle agricole sur les fonctions et la structure du bocage**

### ***Réformes profondes***

Les lois de modernisation de 1961-1962, mises en œuvre par Edgar Pisani [Pisani, 2004], alors Ministre de l'agriculture, marquent en France l'accélération du changement de modèle technique qui conduira l'agriculture vers la révolution de la moto-mécanisation et de la chimisation.

La systématisation de la mécanisation de l'agriculture implique l'usage de machines agricoles de plus en plus imposantes, peu maniables dans les chemins creux, et pour lesquelles on cherche à minimiser le nombre de demi-tours à l'extrémité des parcelles. Mécaniser impose d'agrandir les parcelles et d'en faciliter l'accès, à travers l'arasement massif des talus au sein de chaque propriété.

Dans le même temps, la perte de rendement économique du capital foncier agricole face à d'autres formes de placements engage les familles de propriétaires à vendre les terres à leurs fermiers : ce mouvement est là encore encouragé par l'ensemble des mesures de politique agricole nationales et bientôt européennes, qui soutiennent radicalement le modèle de l'exploitation familiale à deux actifs fondé sur l'accès à la propriété foncière, qui favorise la libre entreprise dans le domaine agricole [*Ibid.*].

Il s'agit à travers l'ensemble de ces changements non seulement d'intensifier l'agriculture afin de conquérir une autonomie alimentaire nationale défaillante dans cette période d'après-guerre, mais aussi de relancer une industrie nationale à travers la reconversion d'une

économie de guerre tournée vers la mécanique lourde, l'aciérie et la chimie, grâce à l'usage de ces savoir-faire pour la production de matériel agricole.

Ces grandes réformes sont globalement perçues comme des perspectives d'amélioration majeures des conditions de vie et de travail en agriculture.

*« C'est plus avantageux de travailler dans les champs avec moins de talus. Avant on ne récoltait rien, qu'est-ce qu'on avait du mal... »*

*« Notre ferme était morcelée : ça nuisait à la rentabilité de l'exploitation : sur 18 ha on avait 15 ou 16 parcelles. Il y avait des chemins tellement étroits que le matériel ne pouvait même pas passer. Il fallait faire quelque chose.*

### ***Conséquences sur le bocage***

Ces réformes ont signé, selon les communes, une disparition des talus, ici relative, là presque accomplie. Des éléments de haies persistent, en limite de propriétés, de grandes parcelles, au bord de certains cours d'eau, ou sous forme vestigiale au sein d'une parcelle. On estime que de 1952 à 1996, 45 à 80 % des haies du département ont disparu selon les zones [Périchon, 2003].

L'entretien de ces éléments de bocage n'est plus soumis à aucun des déterminants qui précédaient. La disparition presque totale du statut de fermier n'impose plus juridiquement l'entretien des haies et talus tous les neuf ans selon des normes techniques précises, il est désormais laissé dans son rythme et ses modalités à la libre appréciation du propriétaire-exploitant. Dès lors, on observe un espacement des élagages dans certaines exploitations : jusqu'à vingt ans entre deux passages, ce qui ne va pas sans mettre en jeu la survie de l'arbre dont des branches devenues maîtresses se trouvent supprimées.

L'agrandissement des exploitations interdit par ailleurs d'envisager des chantiers d'élagage hivernaux respectant le rythme d'émondage tous les neuf ans, alors que la quantité de main-d'œuvre disponible par hectare a énormément diminué. *Maintenant on ne coupe plus tous les neuf ans : on ne coupe que quand ça gêne. La plupart des gens maintenant sont propriétaires. Et il ne se fait plus de fagots, ça coûterait trop cher, ça demande trop de main d'œuvre.*

L'autonomie procurée par les produits issus des haies est remplacée par l'apport d'éléments externes, l'agriculture devient hétéronome, incluse dans un système marchand d'amont et d'aval : le bois de chauffage est remplacé par des combustibles fossiles ou l'électricité : l'usage énergétique du bois issu du bocage n'est désormais perçu dans les exploitations du département qu'en tant qu'appoint, hormis dans les zones au nord de Rennes où un bocage plus dense perdure et où les personnes âgées, propriétaires de petites fermes, font un usage prioritaire du bois pour le chauffage. Les ventes de bois de chauffage existent mais ne procurent qu'un revenu marginal [*Ibid.*] La litière de feuilles et d'épines de l'étable est remplacée par de la paille (devenue abondante avec l'augmentation des rendements céréaliers et la disparition des chevaux auxquels on la réservait jusque là), le pain ne se cuit plus sur place à grand renfort de fagots mais s'achète au boulanger, les clôtures électriques mobiles supplantent les talus et les piquets de châtaigniers. Remplaçant les fossés, des installations de drainages enfouies sont apportées dans les parcelles humides.

Toutefois, les commentaires des agriculteurs âgés qui ont vécu cette période sont fréquemment mitigés. S'ils énoncent la nécessité technique d'agrandir les parcelles et d'en faciliter l'accès aux machines, c'est tout en nuancant cette approche de propos nostalgiques, portant sur la perte d'un paysage familier [Périchon, 2001] et du patrimoine sur pied que

représentent des chênes âgés. Il s'agit aussi d'un questionnement sur l'absence de vision critique sur le démantèlement d'un patrimoine centenaire. Les points de vue collectés laissent percer la notion d'erreur, de démesure. Ces éléments de témoignages soupèsent la relative gravité de la situation environnementale, paysagère et patrimoniale, qui invite la plupart des interlocuteurs à se soucier de l'avenir.

*« Vraiment, au début des remembrements, ils épluchaient un peu trop dur ! Ils ont vu après qu'ils faisaient des bêtises, parce qu'après il n'y avait plus d'arbres, ils étaient obligés d'en replanter ! Ca coûtait plus cher, et attention, il y a pour cent ans avant d'avoir un chêne ! »*  
[Propos d'agriculteur retraité]

*« Avant la deuxième guerre, mon père et mon grand-père ne se sont approvisionnés en bois que sur les talus. Ils n'allaient jamais en forêt. Mon frère et moi avons commencé à aller acheter en forêt. Mais il faut dire que dans l'intervalle, après la guerre, les premiers tracteurs sont apparus. Les talus ont été supprimés, mais alors à outrance ! »* [Propos d'artisan menuisier retraité]

*« Il faut bocager la campagne. La campagne est beaucoup plus belle avec des arbres. Même pour les animaux c'est nécessaire d'avoir un peu d'ombre, je pense aux vaches en particulier. Il y a aussi le côté assainissement. »* [Propos d'agriculteur retraité]

*« On a supprimé les fossés avec les haies. De ce fait il n'y avait plus d'écoulement, il a fallu faire des drainages. Pendant le remembrement, des kilomètres de talus ont été supprimés. C'était nécessaire d'agrandir les parcelles, mais on est allés trop loin. »* [Propos d'agriculteur retraité]

## **Seconde partie**

### **III – Enjeux contemporains autour du bocage**

La vocation technique des talus boisés dans l'exploitation a donc évolué : d'éléments centraux dans les ressources de l'exploitation, indispensables et structurants, les talus sont devenus peu à peu des éléments devenus secondaires en tant que ressource économique et technique, quoique souvent restés précieux dans les représentations.

La diminution massive du nombre de haies dans le département a surtout mis en évidence des fonctions de l'ensemble haie-talus-fossé bien différentes des justifications initiales de leur mise en place, décrites dans la première partie de ce texte. L'absence de ces talus boisés, et les résultats de la recherche autour des talus en place [Le Du – Blayo, 2004 ; Bridet-Guillaume, Mérot, 2004], ont mis en évidence l'utilité, écologique de ces éléments de paysage dans la lutte contre le ruissellement excessif et l'érosion à l'échelle de la parcelle, la régulation des flux d'eau à l'échelle des bassins versants [Bocher, Penven, 2004], l'immobilisation et l'absorption des excès d'azote et d'autres fertilisants en excès dans la portion de parcelle limitrophe, le maintien d'une biodiversité végétale et animale, le rôle de corridor biologique, de brise-vent, d'abri pour les animaux d'élevage.

Ces fonctions intéressent moins l'utilisateur direct de la haie (le titulaire du bail rural, ou le propriétaire de la haie) que l'ensemble des riverains. Une progressive inversion démographique dans la plupart des communes a conduit les riverains non agriculteurs à devenir plus nombreux que les agriculteurs. La présence en nombre de cette catégorie d'habitants en a fait des interlocuteurs de plus en plus présents dans le débat sur la trajectoire d'un paysage qu'ils considèrent aussi comme le leur.

La prise de conscience de ces « vertus » des talus boisés reflète en définitive un changement majeur dans leur mode de perception. Leur mise en place d'origine s'est structurée autour d'une représentation micro-locale (la parcelle) et privée (les usages très variés du bois dans la transaction privée entre le propriétaire foncier et son fermier). Le débat autour de leur présence relève à présent d'une représentation macro-locale (la société civile) et publique (l'intérêt général). A l'origine principaux bénéficiaires des ressources (énergétiques et agronomiques, d'usage privé) tirées du bocage, les agriculteurs subissent aujourd'hui une injonction de la part de la société civile et des administrations pour l'entretien d'un bocage (aux bénéfices plus écologiques et paysagers, d'intérêt collectif) qui leur coûte, en temps au moins, plus qu'il ne leur rapporte [Thenail, Kergreis, 2004].

La fonction du bocage, et par conséquent les groupes de population auxquels en revient la responsabilité, sont en cours de redéfinition dans les esprits et dans la forme. On peut analyser dans cette perspective les modalités de rebocagement et d'entretien qui cohabitent dans le département, dont on peut proposer la classification théorique qui suit.

**1** - Une première catégorie d'initiatives vise à convaincre les agriculteurs d'entretenir ou replanter diverses formes de haies, avec ou sans talus, avec différentes pistes de mise en œuvre de ce projet :

- La piste réglementaire

Les plantations de nouvelles haies sont imposées par la loi, par exemple dans le cadre de la construction ou de l'agrandissement d'installations de grande taille en agriculture (dite « installations classées »), soumises à autorisation administrative et légale. L'objectif est d'abord paysager, les haies mises en place sont plantées à plat, avec des choix d'essences organisés autant en fonction de leur adaptation au milieu que de leur assemblage esthétique. Peu utilisée en France, cette solution est largement développée dans d'autres pays, en Suisse notamment.

- La piste incitative

Plus conforme à l'esprit des mesures agri-environnementales françaises, la solution de l'encouragement à l'entretien « durable » des haies anciennes ou à la plantation de nouvelles haies, par incitation financière, est très active en Ille-et-Vilaine. Le Conseil Général finance ainsi plants, bâches et conseil technique pour la plantation de haies paysagères et brise-vent à « à plat », autrement dit sans fossé ni talus. Tout est pensé pour faciliter et minimiser le travail des agriculteurs, afin d'amoindrir leurs réticences : le désherbage au sol sous la haie est partiellement chimique, et si les tailles de mise en forme sont manuelles, l'entretien par la suite est souvent mécanisé.

D'autres mesures agri-environnementales visent à tenter de minimiser les ruissellements de polluants, la préservation et le renouvellement de la flore et de la faune spécifique du talus, en encourageant le débroussaillage mécanique annuel des haies traditionnelles toujours en place.

- La piste de la valorisation économique

Puisque les usages traditionnels du bois et des autres ressources bocagères n'ont plus cours que marginalement, et sont trop coûteux en temps de travail, il s'agit d'inventer d'autres débouchés au bois tiré des haies. Sa transformation sous forme de plaquettes séchées, utilisées comme combustible dans des chaudières adéquates, est la principale piste en cours de

développement. Une quarantaine de chaufferies utilisant le bois déchiqueté fonctionnent actuellement dans le département<sup>1</sup>, et bénéficient de subventions des pouvoirs publics.

- La piste patrimoniale

Avec une idée de conservatoire, tant des éléments de paysage que des savoir-faire associés, il s'agit de classer des haies anciennes, comportant les éléments emblématiques de la forme historique du bocage du département : ensemble complet haie-talus-fossé-chemin, présence équilibrée de ragosses et de chênes à coupelle, de cépées, et éventuellement d'arbres remarquables (cormiers par exemple). Cette solution, souvent évoquée, rencontre dans la pratique des difficultés car elle implique une mainmise légale sur la destinée de la haie, contradictoire avec la notion de propriété privée qui prédomine en agriculture. Ce type d'alternative trouve une justification particulière dans les zones faisant déjà l'objet d'un mode d'entretien contractualisé : parc, zone littorale, ou zones en voie d'urbanisation lors de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) par exemple. Le traitement des talus et des haies est alors défini dans le cadre du contrat d'entretien mis en place pour la zone.

- La piste réflexive/spontanée

Par combinaison avec diverses formes d'incitations extérieures ou de façon isolée, la volonté d'entretien ou de restauration d'éléments bocagers peut être spontanée de la part des agriculteurs. Cette impulsion, multiforme, trouve d'une manière générale sa source dans la notion de responsabilité spécifique des l'agriculteurs, très majoritairement détenteurs et utilisateurs de l'espace rural, envers un environnement local (paysage, sol, eau, faune et flore) dont la qualité concerne l'ensemble des riverains. Leurs démarches témoignent alors d'un intérêt accru pour la capitalisation et la transmission de savoir-faire liés à la haie, et pour des démarches économiques et techniques de reconquête de marges d'autonomie, ainsi que de l'acceptation, très caractéristique, de la relative surcharge de travail générée par l'ensemble de cette démarche.

**2 -** Une seconde catégorie d'initiatives est fondée sur le décalage de la propriété, de la responsabilité et de l'entretien du bocage de l'espace privé vers l'intervention publique. Il s'agit de conformer le statut administratif de ces éléments de paysage à leur nouveau statut social et symbolique, en leur faisant quitter le domaine agricole.

- Le rachat de talus par les pouvoirs publics

Il s'agit d'une forme d'intervention proche de la démarche patrimoniale évoquée ci-dessus, toutefois plus radicale encore. Communes, département, conservatoire du littoral, par exemple, se mobilisent ainsi pour tenter d'acheter des talus boisés, ou un ensemble d'éléments fonciers agricoles comportant aussi des talus. Ce type de démarche questionne alors directement le statut des éléments de paysage concernés, pour lesquels le rapport de priorité entre productivité agricole et intérêt général (patrimonial et écologique surtout) s'inverse. Les modalités de leur entretien (à travers une mise à disposition envers un exploitant sous contrat de fermage spécifique sous réserve de pratiques agronomiques respectueuses de l'environnement) sont alors, de façon inédite, assujetties à l'objectif principal de préservation de la ressource écologique/patrimoniale.

- Plantations de haies dans des espaces ruraux relevant du domaine public

---

<sup>1</sup> Source : AILE (Association d'initiatives locales pour l'énergie et l'environnement – Rennes, 35)

Les institutions publiques reprennent ici à leur charge les fonctions des haies relevant de l'intérêt général. Il s'agit alors non seulement de compenser en partie la dynamique d'arrachage, mais aussi, et peut-être surtout, de prendre acte de l'importance de la présence des haies pour l'intérêt collectif, bien au-delà du strict domaine agricole. Les bords de routes sont alors les sites privilégiés de ces nouvelles plantations. Toutefois, il ne s'agit jamais de recomposer à l'identique l'ensemble talus-fossé-haie, dont la forme est liée à ses fonctions agricoles d'origine. La composition de ces nouvelles haies répond aux nécessités de plantation rapide et d'entretien mécanisés par les services de l'équipement (plantations sur bêche, élagage au lamier, broyage éventuel des branches...). On trouve donc là encore des haies sans talus (ou haies à plat), composées d'espèces locales agencées en fonction de leur meilleure cohabitation et de leur assemblage esthétique.

- Médiations/concertations locales

Les questions du maintien, de la prise en charge de l'entretien, du droit d'usage des ressources et de l'espace, voire de la notion de propriétés relèvent dans ce cas d'une négociation locale entre diverses catégories de personnes « usagères » du bocage : agriculteurs bien sûr, mais aussi, selon les cas, associations de randonnées, de chasse ou de pêche, associations de défense de l'environnement, élus locaux, riverains... Samuel Périchon et Thierry Grosjean développent un point de vue inédit selon lequel les opérations de remembrement (qui ont historiquement produit l'essentiel des arrachages) remplissent aussi, paradoxalement, cette fonction de concertation avec tous les riverains sur l'avenir et la protection du paysage local [Périchon, Grosjean, 2004].

Les participants cherchent à bâtir un consensus, chaque fois inédit, sur le maintien, l'entretien et le droit d'usages de tout ou partie de l'ensemble haie-talus-fossé-chemin creux, en prenant en compte les nécessités de chacun et les diverses qualités que chaque participant attribue à ces éléments de paysages. Les résultats peuvent prendre la forme de contrats locaux, avec participation des associations, de la commune, aux travaux de plantation ou d'entretien chez des agriculteurs, en contre partie de droits de passage ou d'usage de la ressource (bois, cueillette, pêche, gibier...), par exemple [Baudry, Jouin, 2003, p.73]

Ces formes de médiations peuvent être, selon les cas, spontanées, ou orchestrées par des tiers institutionnels (élus, bureaux d'étude, chambres professionnelles...)

## Discussion

L'objet « bocage », et plus précisément l'ensemble (indissociable pour l'ethnologue) haies-talus-fossé, complété éventuellement d'un chemin creux, a perdu, avec la révolution technique agricole d'après-guerre, l'essentiel de ses justifications techniques, économiques et légales d'origine. Les débats s'articulent finalement aujourd'hui autour de l'opposition entre le statut privé de l'espace agricole qui le génère et l'héberge, et l'origine publique des injonctions en matière d'usage et d'entretien de ces éléments de paysage au nom des aménités positives qu'ils procurent à la société. Les pistes inventoriées ci-dessus tentent de proposer, avec des degrés très variables de réussite, des solutions à deux points de tension essentiels de ce débat sur l'avenir du bocage du département :

- D'une part, certaines de ces solutions adressent l'injonction de plantation et d'entretien à des agriculteurs qui ne sont pourtant plus les principaux bénéficiaires des avantages retirés de la présence d'un bocage. Autrement dit, les avantages initialement

« corollaires », « secondaires » procurés par l'ensemble talus-fossé-haie prédominant à présent sur ses justifications « initiales », « historiques ». Quel arbitrage peut alors s'organiser quant à l'intérêt du maintien et de l'entretien des haies traditionnelles, composées notamment des ragosses ? Parallèlement, quel type de haies choisir de réimplanter, en fonction de l'ensemble complexe de ces données ?

- D'autre part, si l'on maintient cette injonction de prise en charge du bocage adressée aux agriculteurs – qui trouve ses justifications à la fois dans le précédent historique qui en faisait les artisans des haies, et dans la situation contemporaine qui en fait les propriétaires devant la loi – quelle forme de bénéfice peuvent retirer ces agriculteurs de leur investissement physique et économique dans l'entretien des haies ?

La piste du bois-énergie est souvent évoquée en réponse à cette seconde question. Energie renouvelable, ressource locale, le bois trouverait là une valorisation à la fois indispensable, et utile en terme d'alternative aux énergies fossiles. Toutefois, plusieurs problèmes doivent en ce cas être résolus : d'une part l'entretien mécanique fait privilégier l'usage du lamier, dont le mode de coupe favorise des rejets « en nœuds » difficiles à manier dans le broyeur lors des coupes suivantes. D'autre part, le choix et la conduite des essences implantées dans le néo-bocage [Le Du, L. Le Coeur, D., Thenail, C., Burel, F., Baudry, J., (sous presse)], fait de haies à plat paysagées, nécessite encore d'être ajusté, et sans doute pensé plus spécifiquement pour la filière bois-énergie. En outre, diverses catégories de critiques viennent nuancer le choix des haies à plat comme solution d'avenir exclusive : leur efficacité contre le ruissellement n'est que très relative, la conduite technique et les débouchés du bois de cette catégorie de haies en régime de croisière restent mal définis. Enfin et surtout, le bois d'origine bocagère vendu sous la forme déchiquetée et séchée destinées aux chaudières nécessite un temps de travail et des investissements techniques tels que son prix reste élevé, si l'on veut prendre en charge son coût réel de production. Cette ressource spécifique subit alors la difficile concurrence de bois d'autres origines, notamment le bois de rebut (palettes de chantier...) dont le prix de vente reste évidemment minime, abstraction faite des considérations sur la qualité relative de chaque catégorie de plaquettes de bois.

Une piste plus générale mais aussi plus politique, consisterait à radicaliser la réflexion sur les bénéfices que peuvent retirer les agriculteurs d'un accroissement de leur autonomie économique par la diminution des achats en faveur de l'usage des ressources disponibles sur l'exploitation (dont le bois), et de la réduction des gaspillages (notamment d'eau, de fertilité par érosion). Dans cette double perspective, la présence d'éléments de bocage sur l'exploitation conduit les agriculteurs non seulement à en retirer un bénéfice, mais aussi une forme de satisfaction et de sécurité quant à la reconquête d'une relative indépendance technique et économie vis-à-vis des filières d'amont et d'aval.

Les éléments de réponse à la première question nécessitent de rassembler un nombre important d'arguments, parmi lesquels les points suivants font fréquemment l'objet de débats :

- L'indispensable régulation des flux d'eau, rendue évidente par les crues très rapides intervenues ces dernières années dans la basse vallée de la Vilaine, invite à rester critique sur l'efficacité des replantations à plat, et à garder en tête la fonction historique des fossés, notamment des fossés aveugles, dans ce domaine.

- L'accès à l'espace intéresse une population rurale de moins en moins agricole dans le Pays de Rennes, pourtant l'établissement de chemins publics en bordure de haies à plat est loin d'être systématique (alors que leur présence, maillant étroitement l'espace agricole, était intimement liée aux haies traditionnelles). Le débat sur la forme idéale de la haie, sur la formation végétale qui la constitue, et sur son mode d'entretien, peut sans doute tirer parti des enseignements proposés par l'Histoire.

- Le maintien spécifique des ragosses est interprété de manière extrêmement variable selon les catégories d'interlocuteurs : s'agit-il d'un élément emblématique du patrimoine paysager des environs de Rennes ? D'une mutilation de l'arbre désormais sans justification économique et légale ? D'une forme archaïque d'entretien du bocage maintenue par habitude ? Comment expliquer alors le maintien actuel de cette catégorie de chênes qui scande spécifiquement le paysage (et le débat) ? Si l'on souhaite garder une ressource en bois sur l'exploitation, trois alternatives s'offrent avec les ragosses : soit espacer les émondages, au risque que l'arbre « ne reparte pas » si l'on élague des branches trop âgées ; soit cesser d'émonder, et abattre le chêne une fois âgé ; soit maintenir la pratique d'émondage conformément à sa conception d'origine, tous les 9 ans environ. La ragosse bien entretenue « fait propre » vis-à-vis du voisinage direct, témoigne d'un savoir-faire bien transmis et d'une volonté de bien travailler. Le maintien des ragosses existantes se négocie selon cette dialectique. Ces trois solutions cohabitent donc dans l'espace, selon les exploitations. En revanche, il n'est guère envisagé dans les fermes de « refaire des ragosses », que ce soit lors de repousses de chênes sur des talus anciens ou dans de nouvelles plantations de haies : aucun argument technique ou économique ne le justifierait. Trancher le débat sur le statut et l'avenir des ragosses demeure à ce jour sous la seule responsabilité des agriculteurs, en fonction de ces diverses considérations. Les ragosses du département sont aujourd'hui âgés, et leurs modalités de renouvellement selon les méthodes traditionnelles (laisser pousser les baliveaux sous couvert des ronces) sont interdites par les méthodes de débroussaillage radicales (qu'elles soient mécaniques ou chimiques) adoptées aujourd'hui [Baudry, Jouin, 2003, p.70].

Classer ces arbres (en tant que patrimoine), ou au contraire les interdire (en tant que mutilation) demeurent, de la part des représentants de la société civile, des solutions parfois discutées mais guère mises en œuvre.

Rechercher des réponses à ces deux grands points de tension conduirait finalement à ne plus considérer les haies bocagères comme des éléments strictement privés du paysage agricole au même titre que l'espace productif. Les enjeux et les modalités de la transaction entre l'agriculture et le reste de la société sont d'évidence plus complexes et plus larges.

Le retour technique en arrière, tout comme l'entêtement dans une vision linéaire du progrès visant à poursuivre la maximisation des rendements agricoles (privés) au prix d'un report de la prise en charge des impacts négatifs sur la gestion publique, constituent deux impasses en matière de trajectoire du paysage bocager.

L'objet « bocage » fournit autrement dit une illustration puissante de la translocation de la notion communautaire autour des questions rurales depuis 60 ans : à l'origine fondée sur une certaine homogénéité de situation et de fonction entre les usagers de l'espace qu'étaient les paysans, la notion de communauté locale porte aujourd'hui sur un ensemble de riverains, d'usagers urbains des environs, et d'agriculteurs-proprétaires aux prises avec des objectifs variés, souvent contradictoires en matière de représentation et de vocation de l'espace local. Cette analyse de l'évolution du bocage, au départ très ethnographique, met finalement en évidence la probable labilité de deux paradigmes explicatifs de la trajectoire agricole française du vingtième siècle : celui d'une société paysanne et d'une société englobante relativement étanches l'une à l'autre en matière de fonctionnement social et technique, et en perpétuelle

négociation de leurs interactions économiques et légales [Mendras, 1995] ; celui du modèle linéaire de progression technique de l'agriculture vers un modèle « de progrès » fondé sur la maximisation du profit tiré de la propriété privée des moyens de production, dont le foncier.

La nécessité d'entretien des talus en place et de reformation d'éléments de bocage recueille aujourd'hui un large consensus dans les environs de Rennes, fondé sur la formulation inédite de bénéfices relevant de l'intérêt général, et non de formes individuelles de transactions.

L'avenir du paysage rural du Pays de Rennes est au prix de ce débat, qui porte tant sur le droit d'usage que sur la charge de l'entretien et du renouvellement : deux questions autrefois strictement réglées par les baux ruraux, et pour lesquelles un nouveau cadre social et juridique mériterait d'être défini collectivement.

Les solutions d'avenir passent sans doute par des formes de négociation où chacun abandonne une part de ses exigences pour prendre acte des besoins et contraintes de l'autre. Les tentatives de médiation entre société civile et agriculteurs en matière de prise en charge de l'entretien du bocage témoignent autrement dit de la recherche de voies médianes inédites, multiformes, mais relevant d'une notion émergente de partage équitable, concerté, des enjeux et nécessités suscités par une réalité spatiale et temporelle commune.

## Bibliographie

Baudry, J. and A. Jouin, Eds. (2003). De la haie aux bocages: organisation, fonctionnement et gestion. Paris, INRA Editions, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

Bocher, Erwan, Penven, Parie-Josée, « Le bocage, un outil pour une bonne gestion des ressources en eau » - Communication au colloque *Bocages et Sociétés*, 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2004, Université de Rennes 2 – A paraître ( Presses Universitaires de Rennes – 2007)

Bridet-Guillaume, Françoise, Mérot, Philippe, «Bocage et recherche : évolution des thèmes de recherche sur les bocages armoricains depuis les années 60 » - Communication au colloque *Bocages et Sociétés*, 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2004, Université de Rennes 2 – A paraître ( Presses Universitaires de Rennes – 2007)

Le Du – Blayo, Laurence, « Des politiques d'arasement aux politiques de replantation : le cas du rebocagement en Bretagne » - Communication au colloque *Bocages et Sociétés*, 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2004, Université de Rennes 2 – A paraître ( Presses Universitaires de Rennes – 2007)

Le Du, L. Le Coeur, D., Thenail, C., Burel, F., Baudry, J., (sous presse). « Les nouvelles haies des programmes de replantation : évaluation de leur qualité écologique et leur entretien dans les exploitations agricoles » In *Politiques Publiques du Paysage* (eds Y. Luginbühl & D. Terrason).

Mendras, Henri, *Les sociétés paysannes*, Gallimard, 1995, 368 p. (Edition originale Armand Colin, 1976)

Meuret, Jean-Claude, 2004 – « La montagne en Visseiche (Ille-et-Vilaine) : « Un cas clinique d'évolution ancienne du paysage pré-bocager et de datation du bocage péri-manorial » - Communication au colloque *Bocages et Sociétés*, 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2004, Université de Rennes 2 – A paraître ( Presses Universitaires de Rennes – 2007)

Périchon, Samuel, 2001, « Une approche de la demande sociale de paysage et d'environnement dans le bassin de Rennes », actes du séminaire *Etapas de la recherche en paysage*, n°3, Ecole Nationale Supérieure du Paysage

Périchon, Samuel, 2003, *L'évolution des paysages d'arbres et de haies en Ille-et-Vilaine – Histoire récente vue par trois générations d'agriculteurs* – Thèse en sciences de l'environnement, ENGREF Paris

Périchon, Samuel, Grosjean, Thierry, « Derrière les replantations, un bocage se meurt », *Combat Nature* n°145, mai 2004, pp.15-19

Pichot, Daniel, 2004 – « Paysage et société féodale dans l'Ouest » - Communication au colloque *Bocages et Sociétés*, 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2004, Université de Rennes 2 – A paraître ( Presses Universitaires de Rennes – 2007)

Pisani, Edgar, *Un vieil homme et la terre*, Seuil, 2004, 232 p.

Thenail, Claudine, Kergreis, Sylvie, « Attitudes et comportements individuels des agriculteurs dans la gestion du bocage », Communication au colloque *Bocages et Sociétés*, 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2004, Université de Rennes 2 – A paraître ( Presses Universitaires de Rennes – 2007)